

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2024**  
**COMMUNE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE**

La réunion a débuté le 8 mars 2024 à 18h00 sous la présidence du Maire, Madame CARPANESE Barbara.

**Membres présents :**

Monsieur BERGER Damien  
Madame BUTTARD Christine  
Madame CARPANESE Barbara  
Monsieur CHAUTARD Cédric  
Madame CROUZET Réjane  
Monsieur DEFOSSE Michaël  
Madame DEHAND Véronique  
Monsieur FRANCOIS Eddie  
Madame GARNIER Bernadette  
Madame GUINOT Gilberte  
Monsieur HAMELIN Eric  
Madame LEGRAS Nicole  
Madame LEREDOTTE Sylvie  
Madame OUDARD Chantal  
Monsieur OUDARD Kevin  
Monsieur POULLEAU Jérémy  
Madame TORCHET Elise  
Monsieur VAN DER LINDEN Philippe

**Membres absents représentés :**

Monsieur CARIO Léo Pouvoir donné à M DEFOSSE Michaël  
Monsieur GUERIN Alain Pouvoir donné à Mme OUDARD Chantal  
Monsieur GUERINOT Damien Pouvoir donné à Mme CARPANESE Barbara  
Monsieur MATHIAS Jean Yves Pouvoir donné à Mme GARNIER Bernadette  
Madame NIELLEZ Florence Pouvoir donné à Mme TORCHET Elise

**Membres absents :**

Secrétaire de séance : Madame LEGRAS Nicole

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**S'agissant du vote relatif à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente :**

Mme Oudard sollicite une précision sur le dépôt de la candidature de la commune au label Petites cités de caractère notamment au regard des commentaires figurant dans l'article de l'Est Eclair du 27 février 2024.

Mme Carpanèse l'informe qu'elle appliquera la décision du conseil municipal et déposera bien la candidature de la commune à ce label. Elle précise que M. Roger Bataille s'est proposé de faire un pré-diagnostic de la commune.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent du 12 février 2024 est approuvé à l'unanimité des élus présents et représentés.

**Ordre du jour :**

2024\_10 - Fixation des tarifs du centre aéré de juillet 2024  
2024\_11 - Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal de la commune  
2024\_12 - Approbation du Compte administratif 2023 du budget principal de la commune

- 2024\_13 - Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe de la maison médicale
- 2024\_14 - Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe de la maison médicale
- 2024\_15 - Motion de soutien aux agriculteurs
- Questions diverses

**2024\_10 - Fixation des tarifs du centre aéré de juillet 2024**

Mme Buttard expose que le centre de loisirs fonctionnera du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 2 août 2024 de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30, soit 4 semaines. Les services de restauration et de garderie seront assurés.

Il est proposé de fixer les tarifs en fonction des tranches d'âges des enfants et des quotients familiaux des parents.

Le thème de cette année 2024 est « tous à l'eau ». Chaque semaine les enfants bénéficieront d'au moins deux sorties en rapport avec ce thème. Certaines activités seront mutualisées avec le centre aéré de la commune de Pont-sur-Seine.

Un mini camp sera organisé pour les enfants appartenant à la tranche d'âge des 7 à 9 ans.

Un camp sera organisé pour les enfants appartenant à la tranche d'âge de 10 ans et plus. Quatre activités réparties sur la semaine leur sera proposées comme par exemple la voile, le kayak et paddle en fonction de la météo.

Pour clore le centre aéré, les enfants participeront à des jeux olympiques avec les enfants de Pont-sur-Seine.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs ci-après et d'accepter le règlement en deux ou trois fois.

**Tarifs pour les enfants de Villenauxe la Grande :**

3/6 ans	Nbr de jours	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6
<b>La semaine</b>	<b>5 jours</b>						
Sans cantine	5	35 €	38 €	41 €	45 €	49 €	53 €
Avec cantine : 3 repas cantine et 2 pique-nique à fournir par la famille	5	52 €	55 €	58 €	62 €	66 €	70 €
7/9 ans	Nbr de jours	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6
<b>Semaine sans mini camp</b>	<b>5 jours</b>						
Sans cantine	5	35 €	38 €	41 €	45 €	49 €	53 €

Avec cantine 3 repas cantine et 2 pique-nique à fournir par la famille	5	52 €	55 €	58 €	62 €	66 €	70 €
<b>Semaine comprenant 3 jours de mini camp</b>	5 jours comprenant 3 jours de mini camp donc 7 repas						
5 jours avec cantine	5	74 €	77 €	80 €	84 €	88 €	92 €
<b>10 ans et +</b>	<b>Nbr de jours</b>	<b>Q1</b>	<b>Q2</b>	<b>Q3</b>	<b>Q4</b>	<b>Q5</b>	<b>Q6</b>
<b>Semaine sans camp</b>	5 jours						
Sans cantine	5	35 €	38 €	41 €	45 €	49 €	53 €
Avec cantine 3 repas cantine et 2 pique-nique à fournir par la famille	5	52 €	55 €	58 €	62 €	66 €	70 €
<b>Semaine avec 5 jours de camp</b>	5 jours en camp donc 8 repas (lundi midi pique-nique à fournir par la famille)						
5 jours avec cantine	5	109 €	117 €	125 €	134 €	144 €	155 €

### Tarifs pour les enfants des communes extérieures

<b>3/6 ans</b>	<b>Nbr de jours</b>	<b>Q1</b>	<b>Q2</b>	<b>Q3</b>	<b>Q4</b>	<b>Q5</b>	<b>Q6</b>
<b>La semaine</b>	5 jours						
Sans cantine	5	45 €	49 €	53 €	58 €	63 €	69 €
Avec cantine : 3 repas cantine et 2 pique-nique à fournir par la famille	5	62 €	66 €	70 €	75 €	80 €	86 €
<b>7/9 ans</b>	<b>Nbr de jours</b>	<b>Q1</b>	<b>Q2</b>	<b>Q3</b>	<b>Q4</b>	<b>Q5</b>	<b>Q6</b>
<b>Semaine sans mini camp</b>	5 jours						
Sans cantine	5	45 €	49 €	53 €	58 €	63 €	69 €

Avec cantine 3 repas cantine et 2 pique-nique à fournir par la famille	5	62 €	66 €	70 €	75 €	80 €	86 €
<b>Semaine comprenant 3 jours de mini camp</b>	<b>5 jours comprenant 3 jours de mini camp donc 7 repas</b>						
5 jours avec cantine	5	84 €	88 €	92 €	97 €	102 €	108 €
<b>10 ans et +</b>	<b>Nbr de jours</b>	<b>Q1</b>	<b>Q2</b>	<b>Q3</b>	<b>Q4</b>	<b>Q5</b>	<b>Q6</b>
<b>Semaine sans camp</b>	<b>5 jours</b>						
Sans cantine	5	45 €	49 €	53 €	58 €	63 €	69 €
Avec cantine 3 repas cantine et 2 pique-nique à fournir par la famille	5	62 €	66 €	70 €	75 €	80 €	86 €
<b>Semaine avec 5 jours de camp</b>	<b>5 jours en camp donc 8 repas (lundi midi pique-nique à fournir par la famille)</b>						
5 jours avec cantine	5	119 €	128 €	137 €	147 €	158 €	171 €

Mme Oudard souhaite connaître le nombre d'accompagnateurs.

Mme Buttard lui répond qu'elle a bloqué le nombre d'enfants selon les tranches d'âge puis fixé le nombre d'accompagnateurs.

### 23 voix pour

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conditions de fonctionnement du centre aéré et les tarifs énoncés et accepte la possibilité d'un règlement en deux ou trois fois.

### 2024\_11 - Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal de la commune

Madame Garnier rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états

de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 du budget principal de la commune.

**Pas de question.**

**21 voix pour**

**2 abstentions** : M GUERIN Alain (représenté), Mme OUDARD Chantal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

#### **2024\_12 - Approbation du Compte administratif 2023 du budget principal de la commune**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 1612-12 et 13,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 annexée à l'arrêté 21 décembre 2023,  
Vu les comptes de gestion visés le 29/02/2024 et transmis par le trésorier de Nogent sur Seine,  
Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,  
Considérant :

- la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent, effectuées par l'ordonnateur ;
- la présentation du compte administratif 2023 du budget principal de la commune ;
- la présentation d'une note brève et synthétique du compte administratif 2023 du budget principal de la commune.

<b>Compte administratif Commune</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (+ ou -)</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice	1 742 595.72	2 266 565.56	+ 523 969.84
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		788 668.59	+ 788 668.59
	Excédent global			<b>+ 1 312 638.43</b>

<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice	1 746 037.39	757 945.74	- 988 091.65
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		270 333.96	270 333.96
	Déficit global			<b>- 717 757.69</b>
<b>Restes à réaliser au 31 Décembre</b>	Fonctionnement			
	Investissement	443 114.25	582 150.47	+ 139 036.22
<b>Résultats cumulés (y compris RAR)</b>		<b>3 931 747.36</b>	<b>4 665 664.32</b>	<b>733 916.96</b>

Madame le Maire sort la salle du conseil municipal avant le vote du compte administratif.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les comptes ainsi rapportés.

**Pas de question.**

**20 voix pour**

**2 abstentions** : M GUERIN Alain (représenté), Mme OUDARD Chantal

**1 non participant** : Mme CARPANESE Barbara

Le conseil municipal accepte à la majorité :

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **2024\_13 - Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe de la maison médicale**

Madame Garnier rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états

de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 du budget annexe de la Maison Médicale.

**Pas de question.**

**21 voix pour**

**2 abstentions** : M GUERIN Alain (représenté), Mme OUDARD Chantal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 du budget annexe de la maison médicale.

**2024\_14 - Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe de la maison médicale**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 1612-12 et 13,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 annexée à l'arrêté 21 décembre 2023,  
Vu les comptes de gestion visés le 31 janvier 2024 et transmis par le trésorier de Nogent sur Seine,  
Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,  
Considérant :

- la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent, effectuées par l'ordonnateur ;
- la présentation du compte administratif 2023 du budget annexe de la Maison Médicale ;
- la présentation d'une note brève et synthétique du compte administratif 2023 du budget annexe de la Maison Médicale.

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Maison Médicale				
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	18 902.90	43 945.20	+ 25 042.30
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		57 192	
	Excédent global			<b>+ 82 234.30</b>

<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice	55 731.13	126 320.75	+ 70 589.62
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	126 260.75		- 126 260.75
	Déficit global			<b>- 55 671.13</b>
<b>Restes à réaliser au 31 Décembre</b>	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement			
<b>Résultats cumulés (y compris RAR)</b>		<b>200 894.78</b>	<b>227 457.95</b>	<b>+ 26 563.17</b>

Madame le Maire sort la salle du conseil municipal avant le vote du compte administratif.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les comptes ainsi rapportés.

**Pas de question.**

**20 voix pour**

**2 abstentions** : M GUERIN Alain (représenté), Mme OUDARD Chantal

**1 non participant** : Mme CARPANESE Barbara

Le conseil municipal accepte à la majorité :

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **2024\_15 - Motion de soutien aux agriculteurs**

Face au cri d'alarme de nos agriculteurs qui nous émeut et nous concerne tous, il est proposé au conseil municipal d'adopter une motion de soutien aux agriculteurs et à la ruralité.

Nous, élus locaux, connaissons bien nos cultivateurs, nos éleveurs, producteurs de légumes, de fruits et de lait, ainsi que nos viticulteurs. Par leur travail engagé, ces hommes et ces femmes nous nourrissent, façonnent nos paysages et font rayonner nos territoires avec des productions de caractère et de qualité. Ils ont su, au fil des années s'adapter, innover et faire face à des enjeux majeurs. Ils ont bâti l'une des meilleures agricultures du monde, l'une des plus sécurisée, l'une des plus durable.

L'Aube, est un département agricole qui ne peut se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource inestimable pour l'activité économique et le rayonnement de nos territoires.

Comme 82 % des français qui soutiennent le mouvement, nous sommes sensibles au désarroi des agriculteurs face aux contraintes administratives, financières et normatives parfois contradictoires qui pèsent sur eux.

Les Maires et élus sont profondément attachés à l'équilibre de la ruralité et à la pérennité de son modèle agricole, de son indépendance et de meilleures conditions d'exercice de la profession. Ce sont des conditions indispensables.

En tant que élus, nous sommes également confrontés au quotidien à cette bureaucratie galopante qui nous empêche de mener correctement notre mandat.

Ce cri d'alarme à l'échelle européenne, nous la partageons. Il doit être entendu par le gouvernement et conduire enfin à un travail de fond pour lutter contre ces contraintes excessives dans tous les domaines.

Les élus du conseil municipal sont profondément attachés à leur territoire rural, au modèle agricole français, au rôle fondamental des agriculteurs pour maintenir la qualité de notre alimentation, la vitalité de nos campagnes, la transmission de nos traditions, l'enracinement des jeunes générations et la souveraineté alimentaire.

C'est la raison pour laquelle, les élus demandent au gouvernement :

- de défendre et promouvoir notre modèle agricole et lutter contre « l'agri-bashing » qui met en difficulté notre enracinement traditionnel au profit d'une société métropolisée, mondialisée et hors-sol ;
- d'exiger de nos importations le même niveau de qualité et d'exigence que pour nos propres productions, dans le respect des règles nationales, et donc de restaurer ainsi une forme de loyauté dans la concurrence ;
- de changer notre modèle de société pour que chaque agriculteur puisse enfin vivre dignement de son travail ;
- de cesser de conclure des accords bilatéraux ou multilatéraux trop souvent défavorables à nos produits agricoles, sacrifiant ainsi l'avenir de l'agriculture française sur l'autel du développement industriel ;
- d'accompagner la transition écologique d'un minimum de bon sens dans les pratiques et objectifs et en se libérant d'une vision essentiellement idéologique et nihiliste de ces sujets.

Il est donc demandé aux élus d'adopter cette motion de soutien aux agriculteurs et en faveur de notre modèle agricole.

Mme Oudard estime que les agriculteurs ne sont pas soutenus par la collectivité. Elle demande pourquoi des agriculteurs n'ont pas participé à la foire de Pâques l'an dernier. Elle déplore l'absence de reportage ou d'action de publicité en faveur du développement du marché hebdomadaire. Elle aimerait que l'on serve à la cantine des produits locaux. Enfin elle regrette qu'elle ait été contrainte d'organiser la fête de la moisson à Périgny-la-Rose plutôt qu'à Villenauxe-la-Grande.

Mme Buttard l'informe que les menus de la cantine sont préparés par la cantine de Nogent-sur-Seine et qu'ils contiennent déjà des produits locaux. S'agissant des agriculteurs, ces derniers n'ont pas participé l'an dernier à la foire de Pâques car ils demandaient un tarif trop élevé au comité des fêtes.

Mme Oudard soumet l'idée d'organiser un dimanche à la campagne dans le cadre de Petites cités de caractère.

Mme le maire retient l'idée, tout en soulignant qu'il n'appartient pas à la collectivité de tout organiser.

### **23 voix pour**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, la motion de soutien aux agriculteurs et en faveur de notre modèle agricole.

### **Questions diverses**

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h00.

Madame LEGRAS Nicole  
Secrétaire de séance



Madame CARPANESE Barbara,  
Maire

